



Pôle Valorisation et animation du territoire
Conservatoire à Rayonnement Régional

Affaire suivie par Ludovic Rucosa

Le 8 septembre 2022

Objet : Informations de rentrée 2022-2023

Chers parents,
Chers étudiants,

Les cours reprendront à compter du lundi 12 septembre 2022.

Les ateliers de découverte instrumentale (enfants de 6 ans inscrits en initiation) ne débuteront que le 19 septembre.

La reprise des orchestres s'échelonnera comme suit :

- Pizzicato et les EIJ : semaine du 19 septembre,
- Junior Jazz Orchestra : semaine du 26 septembre,
- Harmonies 1 et 2 : semaine du 03 octobre
- Symphonique 3e Cycle : à partir de la semaine du 19 septembre partiels cordes, mercredi 19 octobre en tutti.

Pour cette nouvelle année scolaire qui débute, nous souhaitons partager avec vous quelques informations qui nous paraissent essentielles.

Notre site internet est régulièrement mis à jour, vous y trouverez les actualités, les différents règlements et les informations sur la vie scolaire sans oublier notre programmation artistique que vous pourrez retrouver en version papier dans les présentoirs du conservatoire.

L'extranet accessible depuis notre site internet vous permet également de retrouver toutes les informations liées au cours de vos enfants.

Pour les parents concernés par la location des instruments de musique :

Celle-ci s'effectue directement auprès du professeur de musique. Un rendez-vous sera proposé pour prendre possession de l'instrument et un contrat de location sera adressé. Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de prêt (durée, tarification, assurance)

directement sur notre site internet [La location d'instruments | Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise \(conservatoire-cergy-pontoise.fr\)](https://www.conservatoire-cergy-pontoise.fr)

Pour les parents concernés par les cours de musique organisés le mercredi après-midi à l'école élémentaire du Chemin Dupuis à Cergy :

Les salles étant mises à disposition du conservatoire par la ville de Cergy, nous demandons aux élèves et parents de se conformer au règlement intérieur de l'école et au Plan Vigipirate en vigueur. Les parents ne sont donc pas autorisés à entrer à l'intérieur de l'établissement. Un agent d'accueil du conservatoire accueillera sur place votre enfant et le guidera jusqu'à son professeur.

Il nous paraît important de rappeler que le **Plan Vigipirate** est toujours en vigueur et ses mesures sont renforcées notamment dans les établissements culturels. Aussi, seuls les accompagnants des enfants d'âge d'écoles maternelles ou primaires pourront accompagner leur enfant jusqu'à leur salle de cours durant les premières semaines. Si pour une raison médicale votre enfant doit être accompagné, veuillez adresser une demande sur l'adresse suivante : crr.direction@cergypontoise.fr

Les équipes du conservatoire se joignent à moi pour vous souhaiter une belle rentrée pédagogique et artistique.

Je vous prie de croire, chers parents, chers étudiants, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ludovic RUCOSA
Directeur des études
Directeur du CRR par intérim